

OBJET : 30000530A – Demande de renseignements

Pêches et Océans Canada cherche à savoir si l'expertise suivante peut être trouvée :

- Le remorquage de carcasses de mammifères marins est une activité importante pour Pêches et Océans Canada (MPO) afin de recueillir des données et de fournir des informations sur la cause du décès des mammifères marins, ainsi que des informations sur la santé générale du milieu marin. La détermination de la cause du décès contribue à éclairer les décisions en matière de gestion des pêches et des navires, en particulier pour les espèces prioritaires comme la baleine noire de l'Atlantique Nord.
- Nos exigences en matière de remorquage de carcasses de mammifères marins pourraient être différentes chaque fois qu'une carcasse de mammifère marin est localisée. Le MPO ne connaît pas les exigences particulières en matière de remorquage avant que la carcasse ne soit observée et qu'une évaluation ne soit effectuée.
- Les régions de l'Atlantique et du Québec du MPO doivent établir une offre « au fur et à mesure des besoins » pour la location d'un navire capable de remorquer de grandes carcasses de mammifères marins dans les eaux de l'Est du Canada.

Le soumissionnaire proposé doit :

- Le capitaine et le représentant autorisé sont tenus, en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, de se conformer à toutes les lois, tous les règlements et toutes les commandes internes.
- Le soumissionnaire doit fournir un capitaine et des membres d'équipage pleinement qualifiés et accrédités, en nombre suffisant, pour garantir que les heures de repos et les heures de travail sont conformes au *Règlement sur le personnel maritime*.
- Les navires proposés par l'offrant doivent détenir le certificat d'inspection de sécurité approprié de Transports Canada, et avoir à bord un système de gestion de la sécurité ou des procédures d'urgence pour toutes les situations d'urgence (p. ex. incendie, personne à la mer, échouement, inondation, évacuation médicale, pollution, abandon du navire).
- Le soumissionnaire doit être en mesure de démontrer que la stabilité du navire est adéquate et que celui-ci dispose des procédures de remorquage requises pour l'opération.
- Le navire doit être en pleine conformité avec les nouvelles exigences du *Règlement de 2020 sur la sécurité de la navigation*.
- Le soumissionnaire doit fournir la preuve que son matériel de remorquage est entretenu conformément aux meilleures pratiques de l'industrie, et qu'un récent essai de traction a été effectué pour démontrer l'aptitude du remorqueur à exécuter ce type d'opération.
- L'offrant doit démontrer qu'il peut fournir les services. Pour ce faire, les navires doivent présenter les caractéristiques minimales suivantes :
 - le navire doit être capable de remorquer au moins 30 tonnes (une gamme de 5 tonnes à 175 tonnes);
 - le navire doit pouvoir remorquer lentement à 7 nœuds ou moins;
 - le navire est doté de l'équipement spécialisé suivant : câble de remorquage épais (limite de charge utile en livres – attelage vertical : 9 600 lb, attelage à collier étrangleur : 7 600 lb, attelage en panier : 19 200 lb).
- L'entrepreneur doit avoir une assurance et une couverture appropriées, conformément au *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, notamment une assurance responsabilité civile valide ou une couverture appropriée contre les accidents du travail en vigueur dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Québec pendant toute la durée du contrat.

Aperçu des tâches

- Le MPO a besoin de louer un navire capable de remorquer de gros objets (capacité de remorquer une gamme de 5 tonnes à 175 tonnes).
- À l'occasion, un navire et un équipage plus petits sont nécessaires pour transférer la carcasse d'une baleine des eaux profondes jusqu'à la côte afin de procéder à une nécropsie.
- Le remorquage de carcasses de mammifères marins doit se faire rapidement. Nous aurions besoin de services dans la journée suivant l'observation d'une carcasse.
- Espace et capacités du navire :
 - le navire doit être capable de remorquer au moins 30 tonnes (une gamme de 5 tonnes à 175 tonnes);
 - le navire doit pouvoir remorquer lentement à 7 nœuds ou moins;
 - le navire doit être doté de l'équipement spécialisé suivant : câble de remorquage épais (limite de charge utile en livres – attelage vertical : 9 600 lb, attelage à collier étrangleur : 7 600 lb, attelage en panier : 19 200 lbs).
- Les services mentionnés précédemment seront offerts selon les besoins.
- Les activités dans le cadre du contrat se dérouleront dans la région du Golfe, du Québec et des Maritimes du MPO, plus précisément dans les eaux des provinces maritimes et du Québec. Compte tenu de la nature des travaux, il est impossible de prévoir où auront lieu toutes les activités de remorquage.
- Occasionnellement, selon les besoins, l'entrepreneur pourrait être appelé à se rendre ailleurs au Canada atlantique pour entreprendre des activités semblables. Cela ne se fera qu'à la demande écrite du MPO.

Échéancier prévu

Attribution du contrat : 15 novembre 2022.

Les fournisseurs qui possèdent l'expertise demandée sont priés de répondre par courriel au plus tard le 10 août 2021 à 14 h 00 HAA.

Remarque : Une réponse à cette demande de renseignements ne garantit pas aux fournisseurs une invitation à participer à une future demande de propositions ou à des contrats subséquents.